

Arrêté collectif portant inscription au tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération (ECR) des professeurs des écoles

Département du Nord

La rectrice de l'académie de Lille

ARRÊTE

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE DU 11 JUILLET 2025

ARTICLE 1 : Les 78 professeurs des écoles hors-classe du département du Nord dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle de l'ECR des professeurs des écoles au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 13 octobre 2025

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation le chef du DEP

Sylvie DUFRECHOU

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;
- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;
- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2025 des professeurs des écoles
Département du Nord

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
Mme	BAAS	PHILIPPE	CYNTHIA
Mme	PERRIER	PERRIER	SYLVIE
Mme	DHAENENS	DAUX	NATHALIE
Mme	HAZEBROUCQ	HAZEBROUCQ	ANNE
Mme	VASSEUR	DUVAL	CATHERINE
Mme	DELHAIZE	ACARIE	CATHERINE
Mme	NIEDLISPACHER	GERSENT	NATHALIE
Mme	BOUCLET	BOUCLET	STEPHANIE
Mme	BLANPAIN	DUSSART	KARINE
Mme	SADAUNE	CORDELLIER	ISABELLE
Mme	FROMENT	PIGOT	LAURENCE
Mme	DESSAINT	LENCEL	CAROLE
Mme	LEROY	LEROY	ELISA
Mme	LEUPE	LEUPE	DOROTHEE
M	DELECROIX	DELECROIX	GREGORY
Mme	ROBERT	GEHU	MARIE-BENEDICTE
Mme	TOURNEZ	ANDRE	NATHALIE
Mme	VAN RENTERGEM	COPPENS	SYLVIE
Mme	CUCHEVAL	HERMEL	CARINE
Mme	DIEU	NICQ	HELENE
Mme	BUSIN	POURCELLE	ESTELLE
Mme	DUFAY	DESTOMBES	MARIE-LAURE
Mme	MERCKX	CHRETIEN	BENEDICTE
Mme	MAROuset	DEVOS	NATHALIE
Mme	BEVE	DECHERF	ANNE-MARIE
Mme	CHIROUTER	FARVACQUE	CELINE
Mme	LEFEBVRE	SONNEVILLE	LAURENCE
Mme	DADEN	DADEN	LAURENCE
Mme	MOREAU	MOREAU	ELISABETH
Mme	DEVAUX	DEVAUX	CHRISTELLE
Mme	ANGLADE	AUBIN	SANDRINE
Mme	DEPINOY	AVRIN	MARIE BENEDICTE
Mme	DELATTRE	FONTEYNE	CATHERINE
Mme	TRUFFIN	LOOSVELDT	ISABELLE
Mme	DUJARRIER	TILLE	SOPHIE
Mme	COURMONT	PELTIER	SOPHIE
Mme	CHEVALIER	MASUREL	CHRISTINE
Mme	CHICOT	CHICOT	GENEVIEVE
Mme	PENSUET	WERREBROUCK	NATHALIE
Mme	BELLEVRAT	BELLEVRAT	GISLHAINE
Mme	DELANNOY	VANHEEGHE	SYLVIE

Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle 2025 des professeurs des écoles
Département du Nord

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom
M	RASSON	RASSON	BRUNO
Mme	LEDIEU	LEDIEU	NATHALIE
Mme	MAINGUY	POMMERET	ISABELLE
Mme	BROGNARD	BROGNARD	LAURENCE
Mme	GILOT	MORIAUX	CATHERINE
Mme	DUPAYS	DUPAYS	VERONIQUE
Mme	MAUVIEL	DUPONT	FRANCE
Mme	ZANELLI	VITSE	CHRISTINE
Mme	PACAU	DAMBRE	NATHALIE
Mme	FILLEBEEN	DAMAREY	ANNE-LAURE
Mme	AGEZ	DESPIERRE	ISABELLE
Mme	CARRE	CARRE	ANNE-SOPHIE
Mme	DELEMOTTE	CHARLET	ANNE MARIE
Mme	LELEU	BEGHIN	CHRISTINE
Mme	DELARGE	DELARGE	NINA
Mme	BOBB	RIQUEMBOURG	CATHERINE
Mme	ROSET	ROSET	CATHERINE
Mme	LONGUEVAL	DEBLOCK	ISABELLE
Mme	VASSEUR	MOREL	MARIE-PIERRE
Mme	DILLIES	DE COCK	LAURENCE
Mme	DESEYN	DESEYN	SANDRINE
Mme	VIEMON	ERNST	FLORENCE
M	DEVILLIER	DEVILLIER	GERALD
Mme	GRAUX	MONCHY	ISABELLE
Mme	TOURNANT	TOURNANT	BRIGITTE
M	CAFFIERS	CAFFIERS	LAURENT
Mme	GRANCIER	ALGLAVE	ISABELLE
Mme	BONNET	DULOT	AUDREY
Mme	VERHAEGHE	DELSERT	STEPHANIE
Mme	VANDERMEIRSSCHE	LOUCHEUR	ISABELLE
Mme	GHEYSSENS	DUREY	DELPHINE
Mme	WOESTELAND	BOUCLET	DOROTHEE
Mme	MACQUET	PODDEVIN	LAURENCE
Mme	NOEZ	DION	MARIE-PIERRE
Mme	DELATTRE	DELATTRE	CATHERINE
Mme	DHOTE	HEMEZ	ANNE
Mme	DEGAUGUE	LOBBEDEZ	SANDRINE

La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 94,87 %, la part des hommes est de 5,13 %.